



Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique  
Et cohésion sociale

Direction Régionale  
Des Affaires Sanitaires et Sociales

MR/HD

**ARRETE N° 48 - D.R.A.S.S./S.E.C.**  
**modifiant l'arrêté n° 37-DRASS/SEC du 5 septembre 2006**  
**fixant la composition du jury délibératif**  
**du diplôme d'Etat d'infirmier(ère) – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session 2006**

-oOo-

**LE PREFET DE LA REUNION**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU le décret du 7 octobre 1947 relatif à l'introduction dans les départements d'outre-mer des lois et décrets dont l'application relève du Ministère des affaires sanitaires et sociales ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;
- VU le décret n° 94-1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales ;
- VU l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action sociale ;
- Vu l'arrêté du 6 septembre 2001 modifié relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier ;
- SUR proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 1 dudit arrêté est ainsi modifié :

➤ Un médecin participant à la formation des étudiants :

Ajouter :

*Suppléant :*

M. le Docteur Frédéric MOUNET, CHD.

➤ Deux directrices d'institut de formation en soins infirmiers :

A la place de :

Mme Dominique MARCA, directrice de l'IFSI de Mayotte,

Lire :

Mme Christiane WAE-TION, faisant fonction de directrice à l'IFSI de Saint-Denis,

*Suppléant :*

A la place de :

Mme Christiane WAE-TION, faisant fonction de directrice à l'IFSI de Saint-Denis,

Lire :

Mme Dominique MARCA, directrice de l'IFSI de Mayotte,

➤ Deux enseignants d'institut de formation en soins infirmiers :

Ajouter :

Mme Antoinette BROUSSE, enseignante à l'IFSI de Mayotte,

*Suppléants :*

Mme Joëlle RASTAMI , enseignante à l'IFSI de Mayotte.

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis le 24 octobre 2006

P/Le Préfet,  
La Directrice Régionale des  
Affaires Sanitaires et Sociales,

Flore THEROND-RIVANI